



Premier ministre

OBSERVATOIRE DE LA PARITE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Paris, le 24 septembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections sénatoriales : au-delà des apparences, seulement 15,8% de sénatrices élues en 2008.

Comme on pouvait le craindre, le rétablissement en 2003 du scrutin majoritaire dans les départements élisant trois sénateurs a limité les avancées de la parité au Sénat. Neuf ans après la réforme constitutionnelle, inscrivant l'objectif d'un égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions électives, force est de constater que dès que la loi ne les contraint pas directement, **les partis politiques continuent à adopter des stratégies discriminantes.**

Sachant que près de 65% des sénateurs renouvelés en 2008 ont été désignés au scrutin majoritaire, et que ce mode de scrutin n'est pas soumis à la contrainte paritaire, **les partis politiques, ont choisi d'investir plus de 77% d'hommes.** Parallèlement, dans les départements de 4 élus et plus, soumis au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, **52 listes sur 57 ont été constituées avec des hommes à leur tête.**

Les grandes **déclarations de principe** sur la nécessité de porter haut les valeurs françaises d'égalité entre les femmes et les hommes, médiatisées à l'envie lors des rassemblements politiques estivaux, sont une fois encore **démenties par la réalité des faits** : 11 femmes ont été élues en figurant sur des listes, dans les départements élisant 4 sénateurs et plus ; 7 seulement y ont accédé par le scrutin majoritaire.

La progression du nombre d'élus à gauche bénéficie, toute proportion gardée, aux femmes : Parmi les nouveaux élus on compte 13 élues sur 61 à gauche (soit 21,3%) contre 5 sur 47 à droite (soit 10,6%). Le groupe Communiste Républicain et Citoyen sert seul de modèle en devenant le premier à atteindre la parité, avec 12 femmes et 11 hommes.

Pourtant, seules **18 femmes ont été élues sur 114 sièges renouvelés, soit 15,8%**, c'est certes mieux qu'en 1998 où la série sortante ne comportait, rappelons-le, que 3 élues, mais **pouvons-nous vraiment nous contenter de ces résultats ?**

Considérant le comportement récalcitrant des partis politiques à contribuer à la mise en œuvre du principe paritaire, tel que la constitution les y engage, l'Observatoire de la parité renouvelle donc avec conviction ses recommandations visant à renforcer les contraintes paritaires dans toutes les élections (sans oublier les intercommunalités), afin de permettre de **passer d'une égalité de principe à une égalité dans les faits.**

Concernant les élections sénatoriales, il recommande très concrètement **que soit rétabli le mode de scrutin de liste à la proportionnelle, avec obligation de parité, dans les départements élisant trois sénateurs.**

Marie-Jo ZIMMERMANN

Rapporteure générale de l'Observatoire

*Présidente de la délégation aux droits des femmes
et à l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Assemblée nationale*

Pour des informations plus détaillées consultez la note de synthèse disponible dans la rubrique « Publications » de notre site web : www.observatoire-parite.gouv.fr
